

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 40

N° II-861

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-861

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 40

Compléter le tableau de l'alinéa 2 par les treize lignes suivantes :

Administration territoriale	Administration générale et territoriale de l'État	Administration territoriale	Administration générale et territoriale de l'État
Aide économique et financière au développement	Aide publique au développement	Aide économique et financière au développement	Aide publique au développement
Patrimoines	Culture	Patrimoines	Culture
Environnement et prospective de la politique de défense	Défense	Environnement et prospective de la politique de défense	Défense
Statistiques et études économiques	Économie	Statistiques et études économiques	Économie
Épargne	Engagements financiers de l'État	Épargne	Engagements financiers de l'État
Soutien de la politique de l'éducation nationale	Enseignement scolaire	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Enseignement scolaire
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Gestion des finances publiques et des ressources humaines
Facilitation et sécurisation des échanges	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	Facilitation et sécurisation des échanges	Gestion des finances publiques et des ressources humaines
Conduite et pilotage de la politique de la justice	Justice	Conduite et pilotage de la politique de la justice	Justice
Conditions de vie outre-mer	Outre-mer	Conditions de vie outre-mer	Outre-mer
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur
Sécurité civile	Sécurités	Sécurité civile	Sécurités

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 15 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit que les crédits de paiement disponibles à la fin de l'année peuvent être reportés, dans la limite de 3 % des crédits initiaux inscrits sur le même programme, et que ce plafond peut être majoré par une disposition de loi de finances.

L'article 40 du projet de loi de finances pour 2015 fixe la liste des programmes bénéficiant d'une telle exception lors de la procédure de reports de la gestion 2014 sur la gestion 2015.

Il est proposé d'ajouter à cette liste :

-
- le programme « Administration territoriale » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » compte tenu des prévisions d'attributions de produit relatives au financement pluriannuel de plusieurs projet immobiliers ;
 - le programme « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » compte tenu du décalage de dépenses d'annulations de dettes au titre du club de Paris en raison de la situation des pays concernés ;
 - le programme « Patrimoines » de la mission « Culture » compte tenu du ralentissement du rythme prévisionnel de décaissement pour les projets liés aux Monuments historiques ;
 - le programme « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » compte tenu des perspectives de fin de gestion ;
 - le programme « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » compte tenu des prévisions d'attributions de produits dont le report intégral est nécessaire pour le financement du projet informatique SIRENE ;
 - le programme « Épargne » de la mission « Engagements financiers de l'État » compte tenu des incertitudes pesant sur le rythme et le volume des décaissements en fin d'année ;
 - le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » compte tenu du report d'opérations de constructions scolaires outre-mer ;
 - le programme « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » compte tenu des prévisions d'attributions de produits liées au projet Tethys, nouvelle organisation de l'activité de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
 - le programme « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » compte tenu du financement pluriannuel du programme d'investissement Passenger Name Record (PNR) ;
 - le programme « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » compte tenu du ralentissement des paiements sur plusieurs projets informatiques ;
 - le programme « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer » compte tenu du décalage de paiements liés au Fonds Exceptionnel d'Investissement, aux contrats de projet État-région et au logement outre-mer ;
 - le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » compte tenu des perspectives de fin de gestion sur plusieurs programmes de recherche pilotés par l'ANR le CEA et le CNRS ;
 - le programme « Sécurité civile » de la mission « Sécurités » compte tenu des perspectives de fin de gestion sur le plan Ebola.